Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2012/2617(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes Sujet 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.10 Jeunesse 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle		

Acteurs principaux

Parlement européen		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Emploi, affaires sociales et inclusion	ANDOR László

Evénements clés

23/05/2012	Débat en plénière		Résumé
24/05/2012	Résultat du vote au parlement		
24/05/2012	Décision du Parlement	T7-0224/2012	Résumé
24/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/2617(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Question orale/interpellation du Parlement		B7-0113/2012	16/05/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0233/2012	21/05/2012	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0224/2012	24/05/2012	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2012)542/2	24/09/2012	EC	

Résolution sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes

L'Assemblée a tenu un débat sur la question orale O-000106/2012 posée par la commission de l'emploi et des affaires sociales à la Commission sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 24 mai 2012.

Résolution sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, préparée par sa commission de lemploi et des affaires sociales.

Le Parlement se félicite de la communication de la Commission sur l'initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, qui s'inspire de communications antérieures de la Commission telles que celle sur la jeunesse en mouvement et celle sur les compétences nouvelles et les emplois nouveaux, ainsi que sur les nombreuses initiatives présentées dans cette série de communications, mais émet des doutes sérieux quant à la question de savoir si l'échelle des actions proposées est proportionnée à la gravité des crises de l'emploi des jeunes qui frappent actuellement de nombreux États membres.

Les députés rappellent que, depuis 2010, après une piètre reprise économique, le chômage recommence à augmenter, avec un taux de chômage des jeunes de plus de 22% au sein de l'Union, alors que les prévisions économiques ne signalent aucune perspective de reprise génératrice d'emploi à aucun moment dans un avenir proche. Cest pourquoi, les députés se félicitent de la communication de la Commission intitulée «Vers une reprise génératrice d'emplois» et prient instamment les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union de présenter dans les plus brefs délais, un plan européen d'investissements qui encourage une croissance inclusive, durable et génératrice d'emplois.

Le Parlement salue également l'initiative de la Commission visant à promouvoir l'initiative sur la garantie pour les jeunes et à allouer 4 milliards EUR aux États membres afin de les aider à mettre en place des plans concernant la garantie pour les jeunes. Il émet toutefois des doutes quant au fait que ce montant soit suffisamment ambitieux pour aider les pays confrontés à des taux élevés de chômages couplés à des contraintes budgétaires nationales à instaurer ces types de garanties.

Il exprime sa profonde inquiétude concernant l'impact négatif qu'auront les coupes budgétaires considérables dans l'éducation, au sein de certains États membres, sur la situation que vivent les jeunes gens ainsi que sur la mise en uvre des propositions de l'initiative sur la jeunesse. Il invite dès lors la Commission à veiller à ce que les recommandations adressées aux États membres sur le rétablissement de leur viabilité budgétaire ne nuisent ni ne mettent un terme aux politiques et aux programmes visant à promouvoir l'emploi des jeunes et leur inclusion sociale.

Tout en se félicitant de l'initiative du Président Barroso dadresser une lettre à 8 États membres dont le taux de chômage des jeunes se situe sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union, et de mobiliser des «équipes d'action» pour y développer des plans en faveur de l'emploi des jeunes, les députés prient la Commission de tenir le Parlement dûment informé des calendriers et des résultats concrets de ces activités. Ils regrettent notamment que les équipes d'action aient été mandatées et établies uniquement par la Commission et suggère qu'à l'avenir, le Parlement et le Conseil soient plus étroitement associés à ce processus.

Dune manière générale, le Parlement encourage l'adoption d'une stratégie pour l'emploi des jeunes qui encourage les entreprises, les organisations sociales, les autorités publiques et les autres employeurs à créer des emplois décents et de bonne qualité.

Il appelle tant les États membres que la Commission à :

- évaluer l'impact des réformes du marché du travail liées aux propositions formulées par les équipes d'action sur le taux d'emploi dans les États membres concernés ;
- adopter le règlement sur le cadre européen en matière de qualité dès que possible en 2012 et à définir des normes minimales encourageant la fourniture et la poursuite de stages de qualité ;
- améliorer la qualité et la reconnaissance de la valeur de l'enseignement et de la formation professionnels ;
- étendre l'initiative «Erasmus pour tous» et mettre l'accent sur les expériences professionnelles à l'étranger pour les étudiants et les jeunes gens suivant une formation professionnelle dans le cadre de ce programme ;
- évaluer de nouveaux objectifs contraignants concernant la jeunesse, en accordant une attention toute particulière à la qualité et aux stratégies politiques concernant la jeunesse, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- intégrer clairement le chômage des jeunes dans le semestre européen, en en faisant un sous-objectif de la stratégie Europe 2020 ;
- inviter les États membres dont le taux de chômage est peu élevé ou qui ont introduit avec succès des garanties pour les jeunes, comme l'Autriche, à collaborer activement avec les États membres profondément touchés par le chômage des jeunes ;
- évaluer les défis spéciaux auxquels sont confrontés les jeunes en ce qui concerne leur accès à la protection sociale et le risque d'exclusion sociale ;
- promouvoir des mesures visant à renforcer leur accès à la protection sociale et à une rémunération équitable ;
- mettre davantage l'accent sur la situation des jeunes gens, en particulier en ce qui concerne leur transition depuis le monde de l'éducation vers celui du travail, sur la réduction du décrochage scolaire et sur la qualité des stages et des stages d'apprentissage;
- introduire des systèmes éducatifs doubles pour tous les emplois ne requérant pas de formation supérieure, y compris des objectifs pour les entreprises d'une certaine taille afin qu'elles offrent des stages d'apprentissage, et des incitations à recruter des jeunes gens;
- développer une stratégie plus coordonnée entre les plans nationaux d'enseignement et de formation et les besoins du marché, pas uniquement à court terme mais plus particulièrement à moyen et à long terme, afin d'éviter une croissance exagérée de certains secteurs, de favoriser le développement de nouveaux marchés de niche et de transférer les ressources depuis des secteurs en perte de vitesse vers des secteurs en développement, comme celui de l'économie durable.

Parallèlement, le Parlement déplore qu'après quatre années de crise, il reste 82 milliards EUR à dépenser au titre des fonds structurels dans le cadre des perspectives financières pour la période 2007-2013. Il prie la Commission de donner la priorité au redéploiement d'une part substantielle de ces 82 milliards EUR pour des projets destinés aux jeunes gens, et plus particulièrement aux PME, afin d'encourager des

possibilités d'emplois décents pour les jeunes gens. Il invite en outre la Commission à étudier la possibilité d'augmenter les taux de cofinancement pour les 8 États membres confrontés à des taux particulièrement élevés de chômage et à rechercher des sources supplémentaires et plus ambitieuses de financements afin d'aider les États membres à résoudre le problème du taux élevé de chômage des jeunes. Il souligne enfin qu'il est particulièrement important d'allouer des ressources aux jeunes gens lors de l'établissement du cadre financier pour la période 2014-2020, en s'attachant tout particulièrement aux jeunes gens sans emploi et qui ne suivent ni études, ni formation (NEET).